

Envoi : 18/10/2016
Réception par le Préfet : 18/10/2016
Publication : 21/10/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2016-4-2-2

Séance du vendredi 14 octobre 2016

APPEL A PROJETS HOTELLERIE 2015 MODIFICATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, HELDERLE
M. HEMEDINGER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER,
MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP,
MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,
MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

MM. ADRIAN, DELMOND, GRAPPE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS.
M. HABIG donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG 2013-5-2-3 du 5 décembre 2013 relative aux modalités de l'appel à projets hôtellerie commun à la Région Alsace, aux Conseils Généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général n° CP 2014-2-2-4 du 21 février 2014 relative à l'appel à projets hôtellerie commun à la Région Alsace et aux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et instaurant une convention de partenariat,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n°CP-2015-10-2-1 du 13 novembre 2015 attribuant les subventions au titre de l'appel à projets 2015 en faveur de l'hôtellerie alsacienne,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-2-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'attractivité des territoires et du développement touristique,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie en date du 9 septembre 2016,

- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- de déroger au règlement financier départemental et modifier les modalités de versement de la subvention de 73 000 € accordée le 13 novembre 2015 à la SARL Le Touring, en autorisant :
 - le versement d'un acompte de 52 000 €, au vu des dépenses déjà justifiées,
 - le versement du solde, soit 21 000 € au maximum, en fin d'opération sur présentation des justificatifs finaux,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention tripartite du 18 février 2016, modifiant les modalités de versement de la subvention départementale précitée et d'autoriser le Président à le signer,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité